



SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 97 69
Fax 02 230 26 76

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional:
Herkul

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION: 44 rue Juis
Hecht 6001 Nauwelle

PROPRIETAIRE: SCHWABENEN SYLVIA

Adresse: _____

DEMANDEUR: 44 rue Juis Hecht
6001 Nauwelle

Adresse: _____

INSTALLATEUR: _____

Adresse: _____

TVA ou CI: _____

EAN: _____
Réf.: _____ Compteur n°: _____
Index: _____

Date du contrôle: 23.01.12 Type de contrôle: examen de conformité - visite de contrôle suivant:

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art.276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation; Type locaux: habitation

Début travaux: Fondations avant après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement: Tension 2x230 V Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau, princ.: 4 X 16 mm² Inter. gén.: type 40A-0,3A

Type électrode de terre: boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma: TT

Nombre de tableaux: 2; Nombre de circuits term.: 10; RA: 16 Ohm; RI tot 10 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: un schéma unifilaire et de situation

la visite portant sur le rapport BTV n° 227/100012702

CONTROLES effectués: voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES: NEGANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
vu le:
le responsable du distributeur
nom:
signature:

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 23.01.2012 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le: _____

L'AGENT-VISITEUR:
n° + nom + signature
Mr Ph. MATON

Le directeur, _____

